

Une dizaine de rues du Marais ont fait l'objet, lors du premier déconfinement, d'un aménagement temporaire visant à assurer la distanciation physique dans les rues étroites du secteur.

Ces aménagements ont consisté en la pose de plots jaunes et/ou barrières Vauban qui ont neutralisé la bande de stationnement au profit du cheminement des piétons.

Dès septembre 2020, la Mairie de Paris Centre a étudié au cas par cas les projets de pérennisation possibles et a souhaité concerter les riverains des rues concernées. Ainsi, au vu des usages constatés sur site et des retours des habitants, la Mairie de Paris Centre a construit pour chaque rue un projet global de transformation de la bande de stationnement.

Ces projets ont été construits en cohérence avec un certain nombre d'engagements de mandature et d'évolutions réglementaires :

Les engagements de mandature :

- Réduction par deux du nombre de stationnement voiture en surface : d'ici à fin 2026, 50% de ces places seront supprimées. La Mairie de Paris Centre souhaite privilégier les rues étroites afin de récupérer de l'espace pour les cheminements piétons et améliorer l'accessibilité dans ces rues.
- Augmentation du nombre de places réservées pour le stationnement des personnes à mobilité réduite et des places de livraison : la Mairie de Paris Centre souhaite augmenter le nombre de ces places à l'échelle du territoire de Paris Centre et assurer un maillage efficient.
- Rééquilibrage de l'espace public entre les différents usages : la bande de stationnement est aujourd'hui principalement, voir exclusivement, dévolue au stationnement pour véhicules motorisés. La Mairie de Paris Centre souhaite rééquilibrer la bande de stationnement au profit des mobilités douces et des projets de végétalisation.

Les évolutions légales et réglementaires :

- La loi LOM¹ engage les collectivités sur la co-visibilité au droit des passages piétons : les collectivités ont jusqu'à fin 2026 pour libérer l'espace de stationnement en amont et en aval de tous les passages piétons pour augmenter la visibilité des piétons.
- La réglementation parisienne des largeurs de chaussée laissée libre pour les pompiers : toute réfection de chaussée entraîne l'obligation de laisser libre de tout obstacle 3,50m minimum de chaussée pour les pompiers. Cela engendre, sur les rues étroites, la nécessité de supprimer la bande de stationnement.

¹ Loi d'Orientation des Mobilités adoptée en novembre 2019

L'évolution de la bande de stationnement des rues Elzévir, Charles-François Dupuis et Vieille du Temple a été mise en concertation durant le mois de février 2021. Les travaux auront lieu en mai/juin 2021.

Ci-dessous, le relevé de décision établie par la Mairie de Paris Centre à l'issue de cette phase de concertation

1) Vieille du Temple : 54 contributions

La consultation a permis de faire évoluer le projet de la façon suivante:

- Du 109 au 119 rue Vielle du Temple : une place de stationnement et une place pour personne à mobilité réduite sont recrées en réduisant le linéaire de la zone vélo.
- Au croisement des rues Vielle du Temple et Bretagne : la place de stationnement voiture sera remplacée par des arceaux vélos pour assurer la co-visibilité avec les vélos qui arrivent en contre sens.
- Au croisement des rues Vieille du Temple et Perle : la zone moto sera implantée côté pair et les arceaux vélo côté impair.

2) Elzévir : 12 contributions

Plusieurs contributions spécifiques, dont une demande d'inversion de la bande de stationnement côté pair et le déplacement de la zone de livraison du n°5 au n°2.

La Mairie de Paris Centre n'a pas pu retenir ces contributions. L'inversion de la bande de stationnement n'est pas compatible avec le contre sens cyclable. L'implantation de la zone de livraisons au droit du n°2Bis n'est pas souhaitable car nous sommes devant un établissement de petite enfance (crèche collective).

3) Charles-françois Dupuis : 13 contributions

Les contributions illustrent un point de tension très fort entre les commerçants et les riverains de cette rue autour des nuisances engendrées par les terrasses provisoires (nuisances sonores et de cheminement piéton).

La Mairie de Paris Centre a retenu la contribution relative au déplacement des arceaux vélos au droit de la rue Dupetit-Thouars afin d'assurer la co-visibilité.

La Mairie de Paris Centre prévoit l'organisation d'une médiation entre riverains et commerçants dans le courant du mois d'avril afin d'accompagner l'évolution de la bande de stationnement dans cette rue.